

COMMUNE de PRESEAU

PROCES VERBAL

du CONSEIL MUNICIPAL

du 06 avril 2017

Le six avril 2017, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1 avril 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame Anne Flore DESAINT est désigné secrétaire de séance.

PRESENTS : Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Daniel DOLPHIN, Cécile DUTILLEUL, Ludovic GOSSELIN, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Stephan CHOJEAN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Fabienne SARRUT, Jean-Marc RICHARD, Gino BASSEZ, Thérèse LEGROS.

PROCURATIONS :

De Marlène SAINT AUBERT à Ludovic GOSSELIN
D'Aurélié GEORGET-DELIERE à Vincent GEORGET
De Jean-Claude BION à Gino BASSEZ

ABSENTE :

Sylvie PICCHIARINI

o **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2017
- Approbations des comptes de gestion 2016 (Budget Principal, Budget Annexe Lotissement, Budget annexe Bâtiment Commercial)
- Votes des comptes administratifs 2016 (Budget Principal, Budget Annexe Lotissement, Budget annexe Bâtiment Commercial)
- Affectations des résultats 2016 des 3 budgets (Budget Principal, Budget Annexe Lotissement, Budget annexe Bâtiment Commercial)
- Vote des 3 taxes
- Vote du Budget Principal Primitif 2017



- Vote du Budget annexe Bâtiment Commercial Primitif 2017
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Délibération autorisant le Maire à lancer un appel d'offres pour les abords du pôle commercial
- Participation au SIASEP 2017
- Actualisation de l'indice brut terminal pour la base de calcul des indemnités de fonction des élus
- Votes des subventions aux associations pour 2017
- Délibération fixant les tarifs du séjour d'avril ALSH
- Demande de FADL Arthur Le Maçon
- Demande de FADL Twirling Bâton
- Demande de FADL Association Jeunesse Préselloise
- Attribution des récompenses du Concours des Maisons illuminées 2016
- Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Monsieur Jean-Marc RICHARD souligne que dans la délibération du 21/03/2017 le montant de travaux pour lesquels la subvention a été demandée n'est pas précisé.

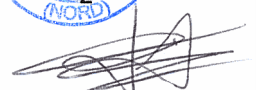
Madame Le Maire fait une remarque sur le contenu du PV : dans la phrase relative à la condamnation prononcée par le Tribunal administratif à l'encontre de Madame Legros qui doit verser 1000 € à la commune de Préseau, il doit être fait référence à une « période d'appel » et non « de recours ». Madame Thérèse LEGROS dit que, contrairement au Maire, elle accepte les jugements du tribunal administratif et qu'elle s'y conforme. Madame Le Maire informe l'assemblée que Madame Legros vient d'être une nouvelle fois condamnée par le tribunal administratif à verser à la commune 3000 €. Madame Le Maire rappelle que Madame Legros dispose d'un délai de 2 mois pour faire appel ; si tel est le cas, celle-ci devra se faire assister par un avocat. Madame Thérèse LEGROS affirme qu'elle connaît la loi. Monsieur Jean-Marc RICHARD souligne qu'il y a de la discrimination pour certain élus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 10 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN dont 2 procurations (Aurélie GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT)**), 3 voix CONTRE (**Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD**), 0 Abstention d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2017. Le vote s'effectuant sur 13 voix en raison de l'absence de conseillers au précédent conseil.

Approbatons des comptes de gestion 2016 (Budget Principal, Budget Annexe Lotissement, Budget annexe Bâtiment Commercial)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL du receveur municipal, Monsieur Jean-Luc PROUVEZ :

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion



dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont bien établis,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Gérard NICODEME, après lecture de cette délibération, demande si les élus ont des questions. Monsieur Jean-Marc RICHARD lui demande de préciser les résultats 2016 et notamment la page 23 du compte de gestion. Il annonce le résultat de la section de fonctionnement (- 492831.96 €), de la section d'investissement (+ 414 135.99€) et le résultat de clôture (- 78 695.97€).

Après délibération, le Conseil Municipal déclare à 17 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ dont 3 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION), 0 voix CONTRE, 1 Abstention (Jean-Marc RICHARD)**) que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve celui-ci.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT:

compte de gestion du budget annexe « lotissement » 2016 du receveur municipal, Monsieur Jean-Luc PROUVEZ :

Après s'être fait présenter le budget annexe Lotissement et annexes de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont bien établis,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe Lotissement dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Gérard NICODEME, après lecture de cette délibération, demande si les élus ont des questions. Monsieur Jean-Marc RICHARD lui demande de préciser les résultats 2016. Il annonce le résultat de la section de fonctionnement (- 187384.19 €), de la section d'investissement (+269400€) et le résultat de clôture (+ 82015.81€).

Après délibération, le Conseil Municipal déclare à 16 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS dont 2 procurations (Aurélie GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT) , 0 voix CONTRE , 2 Abstentions (Gino BASSEZ) dont 1 procuration (Jean-Claude BION)**) que le compte de gestion du budget annexe Lotissement dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve celui-ci.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL : compte de gestion du budget annexe Bâtiment commercial du receveur municipal, Monsieur Jean-Luc PROUVEZ :

Après s'être fait présenter le budget annexe Bâtiment Commercial de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont bien établis,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe Bâtiment commercial dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Gérard NICODEME, après lecture de cette délibération, demande si les élus ont des questions. Monsieur Jean-Marc RICHARD lui demande de préciser les résultats 2016. Il annonce le résultat de la section de fonctionnement (- 16 155.07 €), de la section d'investissement (+ 367 511.33€) et le résultat de clôture (+ 351 356.26 €).

Après délibération, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité soit 18 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ dont 3 procurations (Aurélié GEORGET-DELIÈRE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION)**), 0 voix CONTRE, 0 Abstention que le compte de gestion du budget annexe Lotissement dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve celui-ci.

Vote des comptes administratifs 2016 (Budget Principal, Budget Annexe Lotissement, Budget annexe Bâtiment Commercial)

Comme il est prévu pour le vote du Compte Administratif, le Maire ne peut prendre part ni aux délibérations ni au vote de son compte administratif.

Madame Cécile DUTILLEUL est élue Présidente de séance à 11 voix POUR, 5 voix CONTRE (Gino BASSEZ, Jean-Marc RICHARD, Eric CHEVALIER, Thérèse LEGROS) et 1 Abstention (Florence THIEFFRY).

Madame Cécile DUTILLEUL donne la parole à Monsieur Gérard NICODEME, Adjoint aux finances, qui porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats des budgets 2016.



REALISATIONS BUDGET PRINCIPAL 2016 :

Monsieur Gérard NICODEME fait lecture des résultats du compte administratif du budget principal 2016 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 322 927,16 €

Recettes : 1 413 972,44 €

Résultat : 91 045,28 €

Résultat antérieur (compte administratif 2015) : 323 090,71 €

Résultat de clôture : 414 135,99 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 213 260,99 €

Recettes : 35 435,18 €

Résultat : - 177 825,81 €

Résultat antérieur : - 315 006,15 €

Résultat cumulé : - 522 339,445 €

REPORT DEPENSES : 47 066,48 €

REPORT RECETTES : 17 559,00 €

Monsieur Gérard NICODEME demande si ces chiffres appellent des remarques ou questions, puis propose de procéder au vote du Compte Administratif 2016 du budget primitif.

Monsieur Jean-Marc RICHARD trouve que cette présentation est courte et demande la lecture des chiffres pour tous les chapitres, en dépenses et en recettes. Monsieur Gérard NICODEME informe que les élus ont les documents. Monsieur Jean-Marc RICHARD évoque un décalage entre les dépenses du grand livre et les dépenses du compte administratif. Monsieur Jean-Marc RICHARD souligne l'augmentation de 18 % du chapitre 011 (charges à caractère général) et certains postes de dépenses comme l'électricité, l'affranchissement, le transport, l'alimentation sont en dépassement. Il affirme que les prévisions budgétaires ont été mal estimées. Monsieur Gérard NICODEME répond que les prévisions sont correctes au niveau des chapitres. Monsieur Jean-Marc RICHARD affirme que la diminution des charges concernant les emplois d'insertion entraînera une diminution des recettes. Il évoque des dépenses sans délibération comme la subvention de 16 000 € versée à l'OGEC St Thérèse. Monsieur Jean-Marc RICHARD désire connaître la situation de la ligne de trésorerie. Monsieur Gérard NICODEME lui répond que la ligne de trésorerie de 200 000 € n'a pas été utilisée.

Comme il est prévu pour le vote du Compte Administratif, le Maire ne peut prendre part ni aux délibérations ni au vote de son compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 11 voix POUR (**Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN dont 2 procurations (Aurélien GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT)**), 6 voix CONTRE (**Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ**) dont 1 **procuration (Jean-Claude BION)**, 0 Abstention d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.



REALISATIONS BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2016

Madame Cécile DUTILLEUL, présidente de séance, donne la parole à Monsieur Gérard NICODEME, Adjoint aux finances, qui porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats du budget annexe "Lotissement" 2015.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 595 757,10 €
Recettes : 1 408 372,91€
Résultat : - 187 384,19 €
Résultat de clôture : - 187 384,19 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 269 452,85 €
Recettes : 1 595 757,10 €
Résultat : 326 304,25 €
Résultat antérieur : - 56 904,25 €
Résultat cumulé : 269 400,00 €

Monsieur Gérard NICODEME demande si ces chiffres appellent des remarques ou questions, puis propose de procéder au vote du Compte Administratif 2016 du budget annexe Lotissement.

Monsieur Jean-Marc RICHARD se demande pourquoi il y a eu un remboursement anticipé de l'emprunt concernant le terrain Monnier. Il souligne le déficit dans le compte de gestion et le solde du remboursement de 269 400 € à reprendre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 11 voix POUR (**Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN dont 2 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT)**), 6 voix CONTRE (**Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ**) dont 1 **procuration (Jean-Claude BION)**, 0 Abstention d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement de la commune.

REALISATIONS BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMERCIAL 2016

Madame Cécile DUTILLEUL, présidente de séance, donne la parole à Monsieur Gérard NICODEME, Adjoint aux finances, qui porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats du budget annexe "Bâtiment commercial" 2016.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 16 155,07 €
Recettes : 0 €
Résultat : - 16 155,07 €
Résultat de clôture : - 16 155,07 €



INVESTISSEMENT :

Dépenses : 261 960,95 €

Recettes : 629 472,28 €

Résultat : 367 511,33 €

Résultat de clôture : 312 113,32 €

REPORT DEPENSES : 300 000,00 €

REPORT RECETTES : 244 601,99 €

Monsieur Gérard NICODEME demande si ces chiffres appellent des remarques ou questions, puis propose de procéder au vote du Compte Administratif 2016 du budget annexe bâtiment commercial.

Monsieur Jean-Marc RICHARD souligne le déficit de la section de fonctionnement alors qu'une délibération a été prise en novembre 2016 validant une subvention d'équilibre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 11 voix POUR (**Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN dont 2 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT), 6 voix CONTRE (Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ) dont 1 procuration (Jean-Claude BION), 0 Abstention** d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe bâtiment commercial de la commune.

Affectations des résultats 2016 des 3 budgets (Budget Principal, Budget Annexe Lotissement, Budget annexe Bâtiment Commercial)**DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET PRINCIPAL :**

Vu l'instruction M14, vu les budgets de l'exercice 2016 approuvés, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 suivant :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 322 927,16 €

Recettes : 1 413 972,44 €

Résultat antérieur : 323 090,71 €

Résultat cumulé : 414 135,99 €

Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat : 414 135,99 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 213 260,99 €

Recettes : 35 435,18 €

Résultat : - 177 825,81 €

Résultat antérieur : - 315 006,15 €

Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat : - 522 339,44 €



| EXCEDENT GLOBAL A AFFECTER au BP 2016 | 414 135,99 € |
|--|---------------------|
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 414 135,99 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation de l'excédent report de fonctionnement (ligne 002) | |
| Total affecté au c/1068 | 414 135,99 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002) | |
| Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 001) | 492 831,96 € |

Monsieur Jean-Marc RICHARD demande à monsieur Gérard NICODEME de commenter ces chiffres. Il souligne un résultat de 91 045,28 € en section de fonctionnement alors que l'année précédente le résultat était de 138 000 €. Il ajoute qu'il y a une diminution significative du résultat de la section de fonctionnement, résultat qui permet de financer les travaux de la section d'investissement et de rembourser les emprunts. Il ajoute qu'il y a une augmentation considérable des dépenses et une baisse des dotations par rapport à 2015. Il souligne que le compte administratif est faussé car la subvention d'équilibre du budget annexe de 187 000 € n'est pas passée et amortie de 37 500 €. Le transfert de charge urbanisme n'a pas fait l'objet de dépense en 2016 et donc le résultat doit être corrigé.

Monsieur Jean-Marc RICHARD invoque l'incompétence de l'adjoint aux finances et demande le retrait de sa délégation en ajoutant qu'il est le fossoyeur des finances. Il souligne que la commune n'a jamais été dans une telle situation. Il ajoute que l'année dernière, les élus avaient fait une pirouette avec les reports et que cela n'était pas sincère. Il souligne la situation catastrophique avec des résultats déficitaires. Il précise que cette année les élus ne seront pas toqués sur les restes à réaliser car le percepteur a certifié les documents. Madame Le Maire lui indique que la situation financière de la commune est viable : preuve en est, suite aux nombreux recours de l'opposition, la commune est scrutée à la loupe et contrôlée régulièrement par le percepteur, la DGFIP, la préfecture et la sous-préfecture sans rappel à l'ordre de la part de ces institutions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN dont 2 procurations (Aurélien GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT), 6 voix CONTRE (Eric CHEVALIER, Thérèse LEGROS, Jean-Marc RICHARD, Florence THIEFFRY, Gino BASSEZ) dont 1 procuration (Jean-Claude BION), 0 Abstention d'affecter le résultat 2016 du budget principal de la commune comme suit :**



| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT GLOBAL A AFFECTER au BP 2016 | 414 135,99 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 414 135,99 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation de l'excédent report de fonctionnement (ligne 002) | |
| Total affecté au c/1068 | 414 135,99 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002) | |
| Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 001) | 492 831,96 € |

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE « Lotissement » :

Vu l'instruction M14, vu les budgets de l'exercice 2016 approuvés, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 suivant :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 269 452,85 €

Recettes : 1 595 757,10 €

Résultat : 326 304,25 €

Résultat antérieur : - 56 904,25 €

Résultat cumulé : 269 400,00 €

Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat : 269 400,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 595 757,10 €

Recettes : 1 408 372,91 €

Résultat : - 187 384,19 €

Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat : - 187 384,19 €

| | |
|--|-----------------------|
| EXCEDENT GLOBAL A AFFECTER au BP 2016 | - 187 384,19 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation de l'excédent report de fonctionnement (ligne 002) | - 187 384,19 € |
| Total affecté au c/1068 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002) | - 187 384,19 € |
| Déficit investissement à reporter (ligne 001) | |
| Excédent investissement à reporter (ligne 002) | 269 400,00 € |

Monsieur Jean-Marc RICHARD demande qui a décidé du montant du remboursement de l'emprunt et quelle est l'échéance pour le remboursement du solde. Monsieur Gérard NICODEME lui répond que la Caisse des dépôts et consignation n'a toujours pas envoyé le tableau d'amortissement réactualisé et le solde sera payé à l'échéance du prêt comme prévu.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN dont 2 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT), 6 voix CONTRE (Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ) dont 1 procuration (Jean-Claude BION), 0 Abstention d'affecter le résultat 2016 du budget annexe lotissement comme suit :**

| | |
|--|-----------------------|
| EXCEDENT GLOBAL A AFFECTER au BP 2016 | - 187 384,19 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation de l'excédent report de fonctionnement (ligne 002) | - 187 384,19 € |
| Total affecté au c/1068 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002) | - 187 384,19 € |
| Déficit investissement à reporter (ligne 001) Excédent investissement à reporter (ligne 002) | 269 400,00 € |

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 BUDGET ANNEXE « Bâtiment Commercial » :

Vu l'instruction M14, vu les budgets de l'exercice 2016 approuvés, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 suivant :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 261 960,95 €
 Recettes : 629 472,28 €
 Résultat : 367 511,33 €
 Résulta antérieur : 0 €
 Résultat cumulé : 367 511,33 €
 Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat : 312 113,32 €

Reports dépenses : 300 000,00 €
 Reports recettes : 244 601,99 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 16 155.07 €
 Recettes : 0 €
 Résultat : - 16 155.07 €
 Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat : - 16 155.07 €

| | |
|--|----------------------|
| EXCEDENT GLOBAL A AFFECTER au BP 2016 | - 16 155.07 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation de l'excédent report de fonctionnement (ligne 002) | - 16 155.07 € |
| Total affecté au c/1068 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002) | - 16 155.07 € |
| Déficit investissement à reporter (ligne 001) | |
| Excédent investissement à reporter (ligne 002) | 367 511,33 € |

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 17 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ dont 3 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION), 1 voix CONTRE (Florence THIEFFRY), 0 Abstention** d'affecter le résultat 2016 du budget annexe bâtiment commercial comme suit :

| | |
|--|----------------------|
| EXCEDENT GLOBAL A AFFECTER au BP 2016 | - 16 155.07 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | |
| Affectation de l'excédent report de fonctionnement (ligne 002) | - 16 155.07 € |
| Total affecté au c/1068 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) Excédent à reporter (ligne 002) | - 16 155.07 € |
| Déficit investissement à reporter (ligne 001) | |
| Excédent investissement à reporter (ligne 002) | 367 511,33 € |

VOTE DES 3 TAXES

Madame le Maire propose de maintenir les taux des trois taxes à savoir :

Taxe d'habitation : 21,41 %

Taxe foncière bâti : 25,10 %

Taxe foncière non bâti : 93,48 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 18 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ dont 3 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION), 0 voix CONTRE, 0 Abstention de maintenir et fixer les 3 taxes comme suit :**

Taxe d'habitation : 21,41 %

Taxe foncière bâti : 25,10 %

Taxe foncière non bâti : 93,48 %

DÉLIBÉRATION VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2017

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Gérard NICODEME, Adjoint aux Finances, qui fait lecture des chiffres proposés pour le budget principal primitif 2017 en sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Le Budget Principal Primitif 2017 s'équilibre comme suit :

- . en recettes et dépenses / Section Fonctionnement à 1 734 975,19 €
- . en recettes et dépenses / Section Investissement à 646 276,63 €

Les reports en section d'investissement s'élèvent : en recettes à 17 559,00 €
en dépenses à 47 066,48 €

Le virement à la section d'investissement compte 023 s'élève à : 73 848,82 €
Le budget 2017 d'un montant total de 2 381 251,82 €

Monsieur Jean-Marc RICHARD souligne une augmentation de 31 198 € au chapitre 011 sur les prévisions 2017 et vu le résultat négatif de 2016, il préconise des restrictions de dépenses 2017 au chapitre 011 pour favoriser le résultat 2017. Monsieur Jean-Marc RICHARD s'interroge sur la baisse de la subvention versée au CCAS et demande si la municipalité "taille le social". Monsieur Gérard NICODEME explique que le résultat du CCAS est excédentaire avec le produit de la brocante et recevra les recettes de cette manifestation en 2017. Monsieur Jean-Marc RICHARD souligne que les charges financières sont insuffisantes étant donné les intérêts à rembourser à la Caisse des dépôts et consignation. Monsieur Gérard NICODEME précise que cette somme est inscrite au compte 608 (frais accessoires sur terrain en cours d'aménagement).

Monsieur Jean-Marc RICHARD demande si la subvention d'équilibre est suffisante. Concernant les recettes, Monsieur Jean-Marc RICHARD trouve certaines recettes surestimées. Il demande si la somme reprise en report de déficit d'investissement n'est pas erronée car le chiffre repris au 001 ne correspond pas à celui de l'affectation de résultat. Monsieur Gérard NICODEME explique que ce chiffre correspond au résultat du budget annexe lotissement, repris dans le budget principal, et au résultat du budget principal. Monsieur Jean-Marc RICHARD reprend les dépenses d'équipement par opération et constate que le besoin en fonds de roulement s'élève à 94 891 €.

Madame Thérèse LEGROS demande à obtenir la délibération qui précise la dépense inscrite au compte 6531 "indemnités des élus", délibération qui doit préciser le montant des indemnités versées aux conseillers délégués. Elle ajoute que la délibération prise le 16 avril 2014 indiquait uniquement le montant des indemnités du maire et adjoints et que la délibération du 15 décembre a été passée en force. Madame Le Maire précise que la délibération prise en 2014 a été prise sur le modèle des délibérations des mandats précédents (mandats de Monsieur Plumecocq et de Monsieur Richard). Madame Le Maire trouve le comportement acharné des élus de l'opposition honteux ; elle rappelle que les élus de la majorité ont baissé de façon conséquente le montant de leurs indemnités dès le début du mandat en 2014 et qu'elle a plus récemment dérogé à la loi en refusant de voir appliquer un taux maximal à son indemnité de maire.

Monsieur Stéphan CHOJEAN intervient en ajoutant qu'il était secrétaire de séance le 16 avril 2014 et rappelle que les élus ont baissé les indemnités à 27 % au lieu de 43 % pour le maire, à 9% pour les adjoints au lieu de 16 % et à 3 % au lieu de 6 % pour les conseillers. Il ajoute que Thérèse LEGROS était absente lors de cette séance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 12 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, dont 2 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT), 6 voix CONTRE (Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ) dont 1 procuration (Jean-Claude BION), 0 Abstention d'adopter le budget principal primitif 2017 comme il a été présenté et équilibré entre section.**

Madame Le Maire ajoute qu'elle ne critiquait pas le travail des élus quand elle assistait dans le public aux réunions du conseil municipal avant 2014.

Monsieur Eric CHEVALIER ajoute qu'elle n'était alors pas élue, qu'elle n'était qu'une citoyenne, donc qu'elle n'était rien. Il ajoute que l'opposition était inexistante à l'époque. Madame Le Maire s'offusque de cette hiérarchie de mépris (entre citoyens et élus) formulée par Monsieur Chevalier. Madame Thérèse LEGROS accuse le Maire de « malhonnêteté intellectuelle ».

DÉLIBÉRATION VOTE DU BUDGET ANNEXE « BATIMENT COMMERCIAL » 2017:

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Gérard NICODEME, Adjoint aux Finances, qui fait lecture des chiffres proposés pour le budget annexe 2017 en section de Fonctionnement et d'Investissement :

Le Budget Annexe 2017 s'équilibre comme suit :

| | |
|--|--------------|
| . en recettes et dépenses / Section Fonctionnement à | 55 180,00 € |
| . en recettes et dépenses / Section Investissement à | 646 493,32 € |

Le budget 2017 d'un montant total de 701 673,32 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 16 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS dont 2 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT) , 2 voix CONTRE (Gino BASSEZ) dont 1 procuration (Jean-Claude BION), 0 Abstention d'adopter le budget annexe bâtiment commercial 2017 comme il a été présenté et équilibré entre section.**

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE N° 96 10 627 034 AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE des PAYS DU HAINAUT

Madame Le Maire propose à l'assemblée de reconduire la ligne de trésorerie qui arrive à échéance le 1^{er} mai 2017 auprès de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut à hauteur de 300 000 €.

La délibération proposée est la suivante :



- de décider de renouveler le contrat de ligne de trésorerie n° 96 16 62 70 20 A auprès de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut, à hauteur de 300 000 € pour une durée de 1 an maximum au taux d'intérêt suivant : EONIA + 0.85 % (eonia au 30/03/2017 = -0.356 %) ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat et tous les documents y afférents, à procéder ultérieurement sans autres délibérations aux versements et remboursements de fonds prévus dans le contrat et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur Jean-Marc RICHARD demande à Madame Le Maire si elle se rend compte de la situation catastrophique dans laquelle se trouve la commune et ajoute que l'adjoint aux finances va droit dans le décor, qu'il devra se justifier auprès des Présellois qui viendront lui demander des comptes non pas en mairie mais chez lui, à son domicile personnel. Il ne sera alors plus jamais tranquille.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 15 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Gino BASSEZ, Florence THIEFFRY, dont 3 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT Jean-Claude BION,)**), 3 voix CONTRE (**Eric CHEVALIER, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS**), 0 Abstention **de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 300 000 € et d'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.**

DELIBERATION AUTORISANT LA PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES ABORDS POLE COMMERCES

Madame Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à lancer le marché pour les aménagements des abords du pôle commerce et de signer les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.

Le montant prévisionnel des travaux envisagés s'élève à 140 824 € HT. Ceux-ci consistent au raccordement des 3 cellules commerciales aux réseaux, à la création des cheminements extérieurs, aux accès PMR, à l'installation des éclairages, aux plantations extérieures, à la pose de clôture et garde corps et aux finitions diverses

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 17 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Gino BASSEZ, Eric CHEVALIER, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, dont 3 procurations (Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT Jean-Claude BION)**), 1 voix CONTRE (**Florence THIEFFRY**), 0 Abstention **d'autoriser Madame Le Maire à lancer un marché pour la réalisation des abords du pôle commerce et de signer les documents nécessaires à l'exécution de ce marché.**



PARTICIPATION AU SIASEP 2017

Madame Le Maire propose aux élus de valider le montant de la subvention 2017 versée au SIASEP. Le SIASEP a évalué la participation de la Municipalité pour l'année 2016 à 71 040 €.

Monsieur Ludovic GOSSELIN informe que l'augmentation de la participation est due aux travaux réalisés dans les différentes communes et à l'installation de nouvelles pompes. En effet, pour Préseau, le SIASEP a remplacé les pompes de la station du caillou.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 18 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ** dont 3 procurations (**Aurélie GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION**), 0 voix CONTRE, 0 Abstention de valider le montant de la participation 2017 versée au SIASEP pour un montant de 71 040 €.

Madame Le Maire propose de lever la séance pendant 10 minutes (reprise à 21h46)

REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'INDEMNITE DES ELUS

La délibération en date du 16 Avril 2014 allouait au maire, adjoints et conseillers une indemnité de fonction dont le taux de rémunération avait été déterminé conformément à l'article L.2123-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation d'actualiser aujourd'hui l'Indice Brut pour le calcul de l'indemnité des élus.

En effet la délibération en date du 16 Avril 2014 fait mention de l'indice Brut terminal 1015.

Aujourd'hui cette base a été actualisée à l'indice 1022 et il convient par l'assemblée d'entériner cette décision.

Le conseil municipal décide à 15 VOIX POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Jean-Marc RICHARD, Gino BASSEZ** dont 3 procurations (**Aurélie GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION**), 0 voix CONTRE, 3 Abstentions (**Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY Thérèse LEGROS**), d'actualiser l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale à 1022 pour le calcul de l'indemnité des élus de la commune.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2017 :

Madame Le Maire informe le conseil du report de cette délibération.



DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DU SEJOUR D'AVRIL ALSH

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Stephan CHOJEAN qui expose cette délibération.
La Municipalité organisera du 08 au 15 avril 2017 un séjour au ski dans le cadre des activités ALSH.
Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le montant de la participation des familles.

La participation des familles proposée :

- enfants présellois : 300 €
- enfants extérieurs : 400 €

Coût du séjour : 731,63€ / enfant

Transport : 1651.80

Transfert : 178.90

Séjour : 4754,00

Madame Thérèse LEGROS demande si les encadrants payent leur séjour et pourquoi le document atteste le paiement pour 10 personnes. Monsieur Stephan CHOJEAN précise qu'ils sont payés pour encadrer et informe que le Directeur de centre accompagnera les enfants pour leur installation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 18 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Jean-Marc RICHARD, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ** dont 3 procurations (**Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION**), 0 voix CONTRE, 0 Abstention de valider la participation des familles comme suit :

- enfants présellois : 300 €
- enfants extérieurs : 400 €

Demande de FADL Arthur Le Maçon

Une demande de FADL de 1500 € a été sollicitée pour la création du géant « Arthur Le Maçon ». Madame Le Maire propose de leur attribuer 1000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 17 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ** dont 3 procurations (**Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION**), 1 voix CONTRE (**Jean-Marc RICHARD**), 0 Abstention d'attribuer une subvention au titre du FADL à l'association Arthur Le maçon pour un montant de 1000 €.

Demande de FADL Twirling Bâton

Dans le cadre des activités sportives, l'association Twirling Club Myosotis de Préseau sollicite une subvention FADL d'un montant de 5445 €. Madame Le Maire propose de leur attribuer 800 €. Elle précise que le président de l'association recherche des financements complémentaires.



Monsieur Jean-Marc RICHARD trouve qu'il y a un décalage avec le montant attribué à l'association Arthur Le Maçon. Madame Le Maire lui rappelle que le montant de la subvention communale n'est pas le même (300 € pour Arthur le Maçon et 1809 € pour le Twirling) et que l'activité du twirling concerne une seule Préselloise. Elle reconnaît cependant le rayonnement du club au niveau mondial. Monsieur Jean-Marc RICHARD propose 1000 €. Madame Le Maire arrête la somme à 900 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 18 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ, Jean-Marc RICHARD** dont 3 procurations (**Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION**), 0 voix CONTRE, 0 Abstention d'attribuer une subvention au titre du FADL à l'association Twirling Bâton pour un montant de 900 €.

Demande de FADL Association Jeunesse Préselloise (AJP)

Une demande de FADL de 700€ a été sollicitée pour l'organisation d'une soirée "Années 80". Madame Le Maire propose de leur attribuer 500 €. Madame Florence THIEFFRY souligne que cette animation engendrera des recettes. Madame Thérèse LEGROS ajoute que cette association a de la trésorerie et qu'une association de type loi 1901 ne doit pas faire de bénéfices. Madame Le Maire précise que les actions de cette association vont permettre de réaliser la maison des jeunes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 16 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphane CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ** dont 3 procurations (**Aurélié GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION**), 2 voix CONTRE (**Jean-Marc RICHARD Florence THIEFFRY,**), 0 Abstention d'attribuer une subvention au titre du FADL à l'association AJP pour un montant de 500 €. Monsieur Jean-Marc RICHARD précise qu'il vote contre car l'association dispose suffisamment de trésorerie.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES 2016

Madame Le Maire invite le conseil municipal à valider les récompenses attribuées aux participants du concours de maisons illuminées 2016, suivant le classement ci-dessous :

| Nom | Adresse | Prix |
|-------------------|-----------------------|------|
| BOONE Anne-Sophie | 10 clos des Pommiers | 60 € |
| FAVERO Aldo | 9 clos des Pommiers | 70 € |
| DELHAYE Peggy | 44 rés. Césaire Huart | 25 € |
| MILON René | 50 rue Armand Delbove | 40 € |

| | | |
|--------------------|---------------------------|------|
| CAUCHETEUX Gérard | 4 rue Cuvier | 45 € |
| BOUDIN Jean-Louis | 7 rue de la Paix | 30 € |
| LEGROS Francine | 56 rue du Docteur Roux | 30 € |
| BARBIER VERY Sarah | 21 rue Georges Clémenceau | 55 € |
| JENQUIN Emilie | 8 rue Georges Clémenceau | 50 € |
| DEHON Philippe | 7 bis rue Pasteur | 35 € |
| LENQUETTE Roger | 14 rue Pasteur | 20 € |

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité soit 18 voix POUR (**Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Gérard NICODEME, Anne Flore DESAINT, Cécile DUTILLEUL, Vincent GEORGET, Sabine MARONGIU, Daniel DOLPHIN, Fabienne SARRUT, Stéphan CHOJEAN, Ludovic GOSSELIN, Eric CHEVALIER, Florence THIEFFRY, Thérèse LEGROS, Gino BASSEZ, Jean-Marc RICHARD** dont 3 procurations (**Aurélie GEORGET-DELIERE, Marlène SAINT AUBERT, Jean-Claude BION**), 0 voix CONTRE , 0 Abstention de valider l'attribution des récompenses aux participants du concours maisons illuminées 2016 suivant le tableau ci-dessus.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014 donnant délégation à Madame le Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Madame le Maire a délivré en 2016 deux concessions dans le cimetière communal :

- concession n° 186/2016 : M. GOSSELIN
- concession n° 187/2017 : M. et Mme DUPUIS

Par délégation du conseil municipal, le Maire, Sandrine François - Lagny.

Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations



Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2014 donnant délégation à Madame le Maire pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts.

Madame Le Maire mandate les factures suivantes au cabinet SCP Manuel GROS, Héroïse HICTER et associés.

- n° 8500 (960 €)
- n° 8447 (960€)
- n° 8293 (1 440 €)
- n° 8292 (960€)
- n° 8291 (960€)
- n° 8273 (960€)
- n° 8532 (960€)

Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire, Sandrine François - Lagny.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Eric CHEVALIER voudrait savoir quels sont les travaux engagés sur le trottoir face à la mairie. Monsieur Ludovic GOSSELIN lui répond qu'il s'agit de supprimer les carreaux faïencés par de l'enrobé. Madame Le Maire précise qu'il s'agit du domaine communal et que d'autres trottoirs en carreaux faïencés seront également refaits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.